

**MAIRIE DE AUDON**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2023 à 18h.

Sous la présidence de *Mr Laurent NOLIBOIS*, Maire.

**Présents** : Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Dominique LACAUSSAGUE, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT

**Excusés** : Valérie PINTO

DATE DE CONVOCATION : 09/01/2023

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Magali DE PONTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 4 novembre 2022. Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2022

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Comptage vitesse côte du Pouyepesqué
- Salle des fêtes
- Travaux
- Délibération CCPT
- Devis voirie 2023
- Lotissement de Peyré
- Budget 2023

**1- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le percepteur, comptable à la trésorerie de Tartas. Après avoir visé et certifié le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil le vote du compte de gestion.

Le conseil municipal dans son unanimité approuve le compte de gestion.

**2- DELIBERATION CCPT pour la convention CTG :**

Monsieur le Maire donne lecture des nouvelles orientations de politique enfance-jeunesse dans le pays tarusate et propose qu'une délibération soit prise pour remplacer une convention arrivant à son terme, signée précédemment avec la CAF des Landes, cette convention concerne toutes les actions enfances et jeunesses soutien à la parentalité, accès aux droits de la CCPT. Celle-ci aura une durée de 5 ans et sera reconductible. Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal , valide à l'unanimité la nouvelle convention et charge le MAIRE des signatures afférentes.

**3- COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur le Maire quitte la salle, Mr Tristan ROI secrétaire de mairie, prend la parole et expose le compte administratif 2022. Pour rappel, le solde au 31/12/2021 était de 314 761€. Il est de 353 145€ au 31/12/2022. Les raisons de ce bon résultat sont les suivantes : les coût des hausse des dépenses énergétiques (gaz et électriques) et autres dépenses à caractère générales ne seront effectives qu'en 2023, l'excellente vente de bois au Hourquet et de très bons résultats des locations des salles. A ceci, s'ajoute la finalisation sans débordement des programmes d'investissement. Ce résultat aura l'avantage de permettre la mise au budget des investissements ciblés fin d'année 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , valide à la, le compte administratif 2022 tel qu'il a été présenté.

COMMUNE D'AUDON				Compte administratif 2022			
DEPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES			
Comptes	Objet	Prévu	Réalisé	Comptes	Objet	Prévu	Réalisé
2132/2201	PAC lot 1 impasse du carrefour	13 000	12 877	1323	FEC 2022 (PAC Maison du carrefour)	6 700	6 778
2135/2203	Réfection toiture église	40 000	36 031	13261	Fds concours CCPT (église, côte de Lescoulter)***	25 010	17 482
2151/2204	Bitumage route de Lescoulter	17 000	15 893	1341	DETR (toiture église)	0	9 053
2135/2205	Menuiseries bâtiments communaux *	10 000	0	10222	FCTVA	9 500	9 516
1641	Emprunt (capital)	14 130	14 122	165	Cautions reçues****	1 000	200
165	Cautions rendues**	1 000	200	10226	Taxe d'aménagement	2 100	2 162
				1068	Excédents de FCT capitalisés	34 521	34 521
				001	Excédent INVT 2021	16 299	16 299
	<b>TOTAL</b>	<b>95 130</b>	<b>80 023</b>	<b>TOTAL</b>		<b>95 130</b>	<b>96 001</b>
							<b>Résultat d'investissement 2022 = 15 978 €</b>
DEPENSES		FONCTIONNEMENT		RECETTES			
Chapitres	Objet	Prévu	Réalisé	Chapitres	Objet	Prévu	Réalisé
O11	Charges générales	294 600	74 669	70	Vente bois + distrib. pain + divers	6 015	42 330
O12	Charges de personnel	62 400	62 422	73	Impôts et taxes	164 589	184 530
O14	Atténuations de produits	6 000	5 109	74	Dotations et subventions	43 300	50 138
65	Subv. et particip. (dont SIVU et SYDEC)	128 400	99 003	75	Loyers, locations salles	27 100	35 123
66	Intérêts de l'emprunt	9 050	9 604	77	Produits exceptionnels	200	1 450
67	Aide except. (dont voyages scolaires)	3 100	0	002	Excédent FCT 2021	264 446	264 446
68	Dotations semi-budgétaires	500	49				
O22	Dépenses imprévues	1 000	0				
	<b>TOTAL</b>	<b>505 650</b>	<b>240 856</b>	<b>TOTAL</b>		<b>505 650</b>	<b>578 023</b>
							<b>Résultat de fonctionnement 2022 = 337 167 €</b>
	<b>Solde final 2022 : 353 145 €</b>						

Détails : \* DM non prévue au BP      \*\*\* Modification des subventions après le vote du BP  
 \*\* Cautions diététicienne      \*\*\*\* Cautions Virginie Zeng

#### 4- DEVIS VOIRIE 2023

Monsieur le Maire présente les différents devis qu'il a reçu pour la réfection de la route de Saubanère et la route du Francès en bicouche : Bautiaa, Colas, Roy TP.

Monsieur le Maire précise que ROY TP propose un renforcement structurel des routes alors qu'il était demandé un renouvellement du revêtement. L'intérêt est aussi de valider dans les plus brefs délais un devis afin de s'assurer du maintien du prix à la suite de la hausse des matières premières. Après concertation le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Bautiaa et charge le MAIRE des signatures afférentes.

#### 5- COMPTAGE DE VITESSE COTE DE POUYPESQUE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une opération de comptage de vitesse est en cours au niveau de la côte de Pouypesqué avant et après le carrefour des routes de Prats et Tuilerie. Suite à un presque accident d'un riverain ayant failli avoir une collision avec un véhicule venant du bourg à grande vitesse, au niveau du croisement, monsieur le Maire a contacté les services en charge de la sécurité routière pour évoquer toutes les possibilités. L'intérêt est de sécuriser le carrefour. Le virage de Menet est lui aussi concerné.

#### 6- LOTISSEMENT DE PEYRE

Le permis de d'aménager devait être déposé début janvier 2023, seulement, une clause dans le règlement du règlement du PLUI va faire prendre quelques mois de retard. Aujourd'hui nous sommes dans la phase de chiffrage supplémentaire des travaux de viabilisation (eau et électricité). Le Maire fait savoir que des candidats se sont déjà fait connaître en mairie pour acquérir des lots.

#### 7- SALLE DES FETES

Vu les proportions que prennent les dépenses énergétiques, Monsieur le Maire informe s'être rapproché de l'entreprise ENERLANDES, société publique de photovoltaïques sur les bâtiments publics ainsi que de sociétés privées afin d'étudier la faisabilité à AUDON sur les différentes toitures et aussi les préconisations techniques. La toiture la plus favorable de l'ensemble du bâti est celle de la salle des fêtes côté Sud. S'il y a pose de panneaux sur la toiture, cela impactera forcément la réflexion et l'évolution de la salle des fêtes pour le futur projet de rénovation.

#### 8- BUDGET 2023

En prévision du budget, monsieur le Maire propose :

- D'intégrer l'achat de la remorque au FDC CCPT 2023.
- De suivre la réflexion des membres de la commission des finances : ne pas augmenter le taux d'imposition cette année. Une hausse des bases fiscales de 7% est par ailleurs pressentie en 2023.
- D'intégrer la participation annuelle à 10 000€ pour le début de l'aménagement du lotissement de Peyre par la SATEL
- Le maintien de l'ensemble des subventions sans rajout de nouvelles :

• ACCA d'AUDON.....	500 €
• Amicale des retraités d'AUDON.....	1500 €
• AUDON sports et loisirs Gymnastique volontaire.....	200 €
• Association locale Protection civile de Tartas.....	100 €
• Clique harmonie tarusate.....	155 €
• Comité des fêtes d'AUDON.....	3500 €
• Mutilés du travail (ADDAH 40) de TARTAS.....	50 €
• Club Omnisports de TARTAS.....	500 €
• Amicale des sapeurs-pompiers de TARTAS.....	200 €
• Arbre à Pain de TARTAS.....	100 €
• Restaurants du Cœur des Landes.....	50 €
• Secours catholique des pays de l'Adour .....	50 €
• Association des jeunes d'AUDON.....	100 €

- Sur la question de Monsieur Pascal MARTIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, demandant une augmentation du budget pour les colis de Noël des séniors, cette éventualité sera étudiée dans la commission action sociale élargie.
  - Monsieur le Maire rappelle qu'il faut garder à l'esprit l'augmentation des dépenses énergétiques. Il rajoute que parallèlement une étude est en cours au SYDEC pour le remplacement de tous les foyers lumineux actuel par des LED.
  - Il y aura l'achat de la parcelle agricole de Mme LAVIGNE au Hourquet. Parcelle D6, surface 1,30 ha. Des coûts de plantations et de nettoyage de parcelles sont à prévoir.
  - Les changements de menuiseries et la pompe à chaleur du logement du presbytère seront effectifs cette année. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le devis pour les travaux de pompe à chaleur du presbytère afin s'assurer le prix du devis en validant celui-ci dès aujourd'hui.
  - SLER 14 500 €
  - DEC 12 271 €
  - ENEOGIE 13 509 €
- Après délibération et à l'unanimité, l'entreprise DEC a été retenue.
- Equipement salle des fêtes. Trois entreprises ont été contactées pour une rénovation complète de la plonge de la salle des fêtes et acquisition d'équipements. L'investissement sera finalement divisé en 2 lots. Avec achat d'une armoire positive à double porte, une machine à glaçons, la réfection complète de la ligne de plonge avec une colonne lave-vaisselle. Le lave-vaisselle actuel sera muté dans la cuisine de la maison des associations. Une décision finale sera prise lors du prochain conseil municipal.
  - Subvention de 40€ par élèves pour 3 enfants d'Audon en 5° ayant participé à une classe de neige du collège Jean ROSTAND de TARTAS .

#### 9- TRAVAUX

Monsieur le Maire demande de prévoir un nettoyage de la façade du bâtiment des écoles et de contrôler les chemins et fossés après les fortes pluies et crues pour les voiries proches des cours d'eau.

Monsieur Bernard FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> adjoint aux travaux, prend la parole et fait part des divers travaux réalisés : suppression du spot extérieur de la salle des associations qui est exposé au mauvais temps et grille régulièrement, les étagères des archives sont terminées, réparation du sol salle des fêtes, les bancs rouges ont été renforcés, réfection chemin du Culassier, installation de panneaux interdit 10T côte de Lescoulier avec arrêté municipal du Maire.

Au cimetière des travaux de béton ont été réalisés pour consolider une plaque en béton. Opération de brûlage au cimetière, zone du carrefour de l'alose et aire de jeux. Broyage des pins communaux lieu-dit « Maçon » par l'employé communal. A la salle des associations, débouchage des WC, fixation de l'extincteur qui était cassée.

Il est prévu aux beaux jours ponçage et peintures des boiseries de la salle des associations. Un devis a été demandé à l'entreprise MORLAES pour le moment et à L'ARBRE A PAIN.

Le tracteur tondeuse sera désormais révisé ou mis en réparation chez l'entreprise DANTHEZ à Souprosse en remplacement de COMET qui a fermé subitement.

Mr Bernard FERNANDEZ remercie Mr Patrick DUTOUYA qui a offert des guirlandes lumineuses à la commune. Il remercie également tous les conseillers municipaux et les bénévoles de la commune pour leur aide lors de l'installation des décorations de Noël et lumières.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h00.